

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COLMAR - 6851 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/08/2025 - 7749 - 2004 B 00002 - 451 446 165 - 360° COMMUNICATION

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante ☐		
				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐			
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SARL 360° COMMUNICATION							
SIRET	45144616500016						
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
8 Leymel Haut							
68140 LUTTENBACH-PRES-MUNSTER							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
B	ACTIVITÉ						
Activités exercées		Conseil pour les affaires et a			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
					☐		
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Bénéfice imposable à 15%		Déficit
							16 957
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
☐		☐		☐		☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	
☐		☐		☐		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		Autres dispositifs	
☐						☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐							
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		
					ComptabiliteExpert		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
CABINET ROUILLON 2 Place du 11 Novembre 68140 MUNSTER Tél : 0389773414							
Tél :				Tél :			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 16052025 Lieu : LUTTENBACH			
				Qualité et nom du signataire : JACQUES PHILIPPE			
N° d'agrément :				Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐				prestataire :			

Certifié conforme à l'original

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

W

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 360° COMMUNICATION**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

VP

Désignation de l'entreprise		SARL 360° COMMUNICATION		8 Leymel Haut		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		68140 LUTTENBACH-PRES-MUNSTER					
SIRET		4 5 1 4 4 6 1 6 5 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial* Autres*		010	012		
				014	016		
	Immobilisations corporelles*			028	030	63 959	50 957
	Immobilisations financières* (1)			040	042		13 002
				042			3 761
Total I (5)		044		63 959	048	50 957	13 002
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	415	052	415	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	13 031	070	13 031	19 160
			072	7 880	074	7 880	7 440
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	9 303	086	9 303	22 843	
	Charges constatées d'avance *	092	1 434	094	1 434	1 239	
	Total II	096	32 063	098	32 063	50 683	
	Total général (I + II)	110	96 022	112	50 957	45 065	54 944
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	301	301			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	151 744	151 744			
	Report à nouveau	134	(131 044)	(141 685)			
	Résultat de l'exercice	136	(17 449)	10 641			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	5 552	23 001			
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 243	3 900			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA	169	3 042				
	Comptes courants d'associés	173	12 131	2 915			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	39 513	31 943			
Total général (I + II + III)	180	45 065	54 944				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 362	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

40

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise: **SARL 360° COMMUNICATION** Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	38 423	37 275	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215 217	214 218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	36 652	78 951	
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	9	6 108	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	75 084	122 334	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	18 857	21 423	
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	(415)	407	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	28 206	25 298	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	3 803	8 655	
	Rémunérations du personnel *		250	28 599	30 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	11 200	12 857	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al 3 du CGI)	255	254	2 281	4 031	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	2	6 305	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	92 533	108 976	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(17 449)	13 358
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		40	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300		2 757	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(17 449)	10 641	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	17 449	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	492		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de réhabilitation de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR) (art. 44 septdecies)	181
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle-simulateur de conduite	641
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	356		
Déficits antérieurs reportables : * 65.463 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370			
		Déficit col. 2	372	16 957		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

JP

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

VP

2033B - Divers à déduire au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 360° COMMUNICATION										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 295	442	840	444		446	17 135												
	Installations générales agencements divers	450	5 476	452		454		456	5 476												
	Matériel de transport	460	12 278	462		464		466	12 278												
	Autres immobilisations corporelles	470	17 548	472	11 522	474		476	29 069												
Immobilisations financières		480	500	482		484	500	486													
TOTAL		490	52 097	492	12 362	494	500	496	63 959												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	13 616	532	1 239	534		536	14 855												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 476	542		544		546	5 476												
	Matériel de transport	550	12 278	552		554		556	12 278												
	Autres immobilisations corporelles	560	16 466	562	1 882	564		566	18 348												
TOTAL		570	47 836	572	3 121	574		576	50 957												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

40

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

Yp

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 360° COMMUNICATION**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	65 463
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	65 463
Déficits de l'exercice			860	16 957
Total des déficits restant à reporter			870	82 420

IV DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	5 656
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	5 544
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	16 635
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	5 255
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

y/p

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2024

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

JP

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 360° COMMUNICATION		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	75 075
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	75 075
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	415
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	424
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	25 029
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	22 017
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	47 048
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
		28 451
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

710

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31|12|2024

N° SIRET 45144616500016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 360° COMMUNICATION

ADRESSE (voie) 8 Leymel Haut

CODE POSTAL 68140 VILLE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille JACQUES Prénom(s) PHILIPPE
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 11121966 N° département 67 Commune STRASBOURG Pays FRANCE
Adresse : N° 8 Voie Chemin Leymel Haut
Code postal 68140 Commune LUTTENABACH PRES MUNST Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

JP

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 45144616500016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 360° COMMUNICATION

ADRESSE (voie) 8 Leymel Haut

CODE POSTAL 68140 VILLE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

48

360° COMMUNICATION
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 000 €
8 LEYMEL HAUT 68140 LUTTENBACH-PRES-MUNSTER
RCS COLMAR 451 446 165

(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 26 juin,

Monsieur Philippe JACQUES, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société 360° COMMUNICATION et associé unique de ladite Société (ci-après "L'Associé Unique").

A PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIIT :

La Gérance a arrêté les comptes annuels, et établi le rapport de gestion, de l'exercice clos le 31/12/2024.

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat et des réserves de l'exercice ;
- Convention réglementée : Avance en compte courant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

Décision n°2 - Affectation du résultat et des réserves

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -131 044 €

Réserve légale : 301 €

Réserves facultatives : 151 744 €

Pertes : -17 449 €

Imputation des pertes

L'Associé Unique approuve la proposition de la Gérance et décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 17 449 € de la manière suivante :

- Affectation au report à nouveau de l'exercice : 17 449 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : -148 493 €

Réserve légale : 301 €

Réserves facultatives : 151 744 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

L'Associé Unique prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Décision n°3 - Convention réglementée - Avance en compte courant

L'Associé Unique, conformément à l'article L. 223-19 du code de commerce, fait mention de la convention conclue dans les conditions décrites ci-après :

Convention Réglementée - Avance en compte courant

- Personne(s) intéressée(s) : Monsieur Philippe Jacques, Gérant associé de la Société
- Conclue antérieurement et tacitement reconduite

Modalités essentielles

Ratification du compte courant :

À la date de clôture de l'exercice, le compte courant présente un solde créditeur de 12 130,73 €.

Le compte courant n'est pas rémunéré.

Décision n°4 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

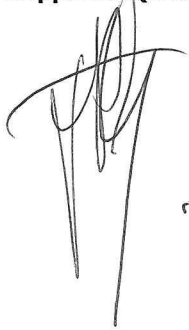
CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 26/06/2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Philippe JACQUES

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned below the name Monsieur Philippe JACQUES.

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Monsieur,

En application de l'article L. 223-19 du code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le Gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Conventions conclues antérieurement et tacitement reconduites

Convention Réglementée - Avance en compte courant

- Personne(s) intéressée(s) : Monsieur Philippe Jacques, Gérant associé de la Société
- Conclue antérieurement et tacitement reconduite

Modalités essentielles

Ratification du compte courant :

À la date de clôture de l'exercice, le compte courant présente un solde créditeur de 12 130,73 €.

Le compte courant n'est pas rémunéré.

Fait à LUTTENBACH-PRES-MUNSTER
Le 07/06/2025

La Gérance

Monsieur Philippe JACQUES



RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

Exercice clos le 31/12/2024

Monsieur Philippe JACQUES, associé unique et gérant de la Société 360° COMMUNICATION, a conformément aux dispositions légales, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

1. Activité de la Société

1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société

Activités principales de la Société lors de l'exercice écoulé

AGENCE DE COMMUNICATION + GRAPHISME

Évolution du Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, l'activité réalisée par la Société s'est traduite par un chiffre d'affaires de 75 075 € HT contre 116 226 € HT au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de l'activité à hauteur de 35,41 %.

Evolution des affaires

La concurrence très vive dans notre secteur mobilisera toutes nos énergies pour la recherche de nouvelles opportunités.

Nous continuerons par ailleurs à privilégier une gestion très prudente de nos frais généraux

1.2. Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.3. Sanctions de l'Autorité de la concurrence

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour pratiques anticoncurrentielles.

2. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

2.1. Principaux risques et incertitudes

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucun facteur de risque susceptible d'affecter ses activités lors de l'exercice écoulé.

2.2. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la Société n'appellent aucune remarque particulière.

2.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/2024, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

3. Examen des comptes et du résultat

3.1. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la Société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Produits d'exploitation

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, le chiffre d'affaires hors taxes de la Société s'est élevé à 75 075 €, contre 116 226 € au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 35,41 %.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 9 € contre 6 108 € au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 0 %.

Le montant total des produits d'exploitation ressort à 75 084 € contre 122 334 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 38,62%.

Charges d'exploitation

Le montant des achats et variations de stocks s'est élevé à 18 442 € contre 21 830 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 15,52 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à 28 206 € contre 25 298 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,49 %.

Le montant des Impôts et autres charges d'exploitation s'est élevé à 3 805 € contre 14 960 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 74,57 %.

Le montant des dotations aux amortissements s'est élevé à 2 281 € contre 4 031 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 43,41 %.

Le montant des dotations aux provisions s'est élevé à 0 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant total des charges d'exploitation a atteint 92 533 € contre 108 976 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 15,09%.

Résultats

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -17 449 € contre 13 358 € au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une détérioration de 230,63 %.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 €, ressort à -17 449 € contre 13 398 € au titre de l'exercice précédent, soit une détérioration de 230,24 %.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 se solde par une perte de -17 449 € contre 10 641 € au titre de l'exercice précédent, soit une détérioration de 263,98 %.

3.2. Proposition d'affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -131 044 €

Réserve légale : 301 €

Réserves facultatives : 151 744 €

Pertes : -17 449 €

Imputation des pertes

La Gérance propose d'imputer la perte de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 17 449 € de la manière suivante :

- Affectation au report à nouveau de l'exercice : 17 449 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : -148 493 €

Réserve légale : 301 €

Réserves facultatives : 151 744 €

3.3. Charges non-déductibles et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

Il est précisé que L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

YD

3.4. Dividendes distribués antérieurement

L'Associé Unique prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

4. Activités financières

4.1. Utilisation des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la Société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et profits.

5. Succursales et établissements

5.1. Succursales

Nous vous indiquons que la Société n'a aucune succursale.

6. Conventions réglementées et prêts interentreprises

6.1. Conventions réglementées

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce comme suit :

Conventions conclues antérieurement et tacitement reconduites

Convention Réglementée - Avance en compte courant

- Personne(s) intéressée(s) : Monsieur Philippe Jacques, Gérant associé de la Société
- Conclue antérieurement et tacitement reconduite

Modalités essentielles

Ratification du compte courant :

À la date de clôture de l'exercice, le compte courant présente un solde créditeur de 12 130,73 €.

Le compte courant n'est pas rémunéré.

6.2. Prêts inter-entreprises

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti à aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des entreprises de taille avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, au sens des dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier.

7. Participations lors de l'exercice écoulé

7.1. Prises de participation ou prises de contrôle au titre de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, la Société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.2. Cession de participations au titre de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a cédé aucune participation dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.3. Régularisation de participations croisées

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation de parts sociales.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les décisions qui vont vous être soumises et donner à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à LUTTENBACH-PRES-MUNSTER

Le 02/06/2025

La Gérance

Monsieur Philippe JACQUES

